

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N ° AC344

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léautey, M. Proença et Mme Rouaux

ARTICLE 5

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« conventions stratégiques pluriannuelles sont conclues »

les mots :

« arrangements stratégiques pluriannuels sont conclus ».

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« Une nouvelle convention peut être conclue »

les mots :

« Un nouvel arrangement peut être conclu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à renforcer la clarté et la fluidité de la rédaction du présent article.